

Contrat Supplémentaire Get Genuine Windows

Tout achat de licences d'utilisation de la version complète du système d'exploitation Windows Desktop dans le cadre du Contrat de Licence Open (le « Contrat ») conclu entre le Client et Microsoft est régi par le présent Contrat Supplémentaire Get Genuine Windows (le « Contrat Supplémentaire »). En faisant une acquisition dans le cadre du Contrat Supplémentaire, le Client accepte les conditions générales du Contrat Supplémentaire.

Les Entités faisant l'objet d'une enquête ou de poursuites autorisées par Microsoft au motif d'une utilisation présumée non autorisée de logiciels Microsoft ne peuvent conclure un Contrat Get Genuine Windows.

Tous les termes utilisés mais non définis dans ce document ont la même signification que dans le Contrat de Licence Open de Microsoft.

Le présent Contrat Supplémentaire est conclu entre Microsoft et le Client.

Sur demande, le Client peut obtenir auprès de son revendeur une copie papier de tous les documents contenus dans les liens fournis dans ce Contrat Supplémentaire.

Date d'entrée en vigueur. La date d'entrée en vigueur du présent Contrat Supplémentaire est la date à laquelle Microsoft a accepté ce Contrat Supplémentaire.

Conditions générales

Table des matières

1.	Définitions	1
2.	Fonctionnement du programme Microsoft Get Genuine Windows	1
3.	Acquisition d'Ordinateurs supplémentaires	2
4.	Confirmation des commandes	2
5.	Concession de licence	2

Remarque sur les résumés des articles : certains articles du présent Contrat Supplémentaire débutent par un résumé. Ces résumés ne sont donnés que pour faciliter la lecture et la compréhension de l'article et ne font pas partie du Contrat Supplémentaire. En cas de divergence entre un résumé et l'article du Contrat Supplémentaire auquel il se rapporte, l'article, et non le résumé, prévaut.

1. Définitions.

Les définitions supplémentaires suivantes s'appliquent au présent Contrat Supplémentaire :

« Ordinateur » désigne un ordinateur personnel qui est conforme aux spécifications techniques minimales nécessaires pour exploiter un Produit disponible dans le cadre de ce Contrat Supplémentaire. Les Ordinateurs ne sont pas : (1) des serveurs ; (2) des ordinateurs exécutant exclusivement des logiciels spécialisés utilisés par des professionnels de la spécialité considérée ni (3) des systèmes exécutant des systèmes d'exploitation embarqués.

2. Fonctionnement du programme Microsoft Get Genuine Windows.

En vertu du programme Microsoft Get Genuine Windows, le Client peut acquérir des licences pour la version complète du système d'exploitation Microsoft Desktop destinées aux Ordinateurs existants du Client qui nécessitent des licences appropriées. Dès la signature de ce Contrat Supplémentaire et une fois le paiement effectué, le Client recevra une confirmation des licences qu'il a acquises en vertu de ce Contrat Supplémentaire.

Le programme Microsoft Get Genuine Windows permet au Client d'acquérir auprès d'un revendeur des licences pour la version complète du système d'exploitation Microsoft Desktop destinées aux Ordinateurs existants du Client qui nécessitent des licences appropriées. Le Client peut également commander des licences pour tous les Ordinateurs existants qui nécessitent des licences appropriées de ses Affiliés qui exercent leurs activités en vertu des lois d'un pays faisant partie de la Région Définie du Client. Microsoft adressera sa facture au revendeur et si nécessaire par le biais d'un distributeur. Le prix réel et les modalités de paiement applicables au Client sont définis d'un commun accord entre le Revendeur et le Client. Lorsque ce Contrat Supplémentaire sera signé et traité, le Client recevra une confirmation des licences qu'il a acquises en vertu des présentes. Microsoft se réserve le droit de procéder à un audit afin de vérifier si le Client et ses Affiliés respectent les termes du présent Contrat Supplémentaire. Les services de support technique ne sont pas inclus dans le prix des licences prévues par ce Contrat Supplémentaire. Aucun remboursement ou retour n'est autorisé.

3. Acquisition d'Ordinateurs supplémentaires.

Pour chaque Ordinateur de remplacement et/ou supplémentaire acquis par le Client après la date d'entrée en vigueur du présent Contrat Supplémentaire, le Client s'engage à vérifier que la version du système d'exploitation d'ordinateur fournie avec ledit Ordinateur est complète et authentique.

Le Client reconnaît que tous les Ordinateurs qu'il achète après la date d'entrée en vigueur du présent Contrat Supplémentaire seront acquis avec une version complète et authentique d'un système d'exploitation d'ordinateur.

Le Client peut acquérir la Software Assurance pour les systèmes d'exploitation Windows Desktop dans les programmes de licences Select, Open et Open Value (ne couvrant pas l'ensemble de l'entreprise) dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'acquisition des licences en vertu de ce Contrat Supplémentaire.

4. Confirmation des commandes.

Le Client recevra une notification de la part de Microsoft confirmant sa commande.

Le Client recevra une notification électronique ou papier, selon le cas, de la part de Microsoft confirmant sa commande. À compter de l'acceptation du présent Contrat Supplémentaire par Microsoft, l'interlocuteur désigné à cet effet recevra la notification.

5. Concession de licence.

Des licences d'utilisation de la version complète du système d'exploitation Desktop destinées aux Ordinateurs existants du Client qui nécessitent des licences appropriées sont concédées au Client.

Concession de licence. Le Client et ses Affiliés pourront utiliser le Produit acquis dans le cadre de ce Contrat Supplémentaire tel qu'autorisé dans le Contrat, tant que le Client commande et paye toutes les licences requises. Nonobstant toute stipulation contraire dans le Contrat, le Client pourra exploiter toute version antérieure ou une version linguistique différente d'un Produit, sous réserve que, dans le cas d'une version linguistique différente, la licence soit disponible au même prix ou à un prix moins élevé que le prix payé pour la version linguistique du Produit qui a été commandée dans le cadre de ce Contrat Supplémentaire.